



Période du mois d'octobre 2020

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.
- AUTRES VIOLATIONS
- CONCLUSION.
- RECOMMANDATIONS.

- **INTRODUCTION.**

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020. Le Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **vingt-huit (28) cas** d'assassinats, **sept (7) cas** d'enlèvement **vingt-neuf (29) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi qu'un **(1) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période post électoral de 2020, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'octobre 2020, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **vingt-huit (28) cas** d'assassinats ainsi que **sept (7) cas** d'enlèvement.

1. En date du 1er octobre 2020, un corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom de Nadine NIFASHA a été découvert flottant sur rivière traversant la colline de NYARUBERE en zone, commune et province de Rutana. La victime avait été portée disparu le 24 septembre 2020. Les auteurs de ce meurtre en sont pas encore connus.
2. En date du 08 octobre 2020, deux (2) corps sans vie ont été découverts par des agriculteurs sur la 3^{ème} transversale de la colline et zone GASENYI, commune de BUGANDA de la province CIBITOKÉ. Les circonstances de la mort de ces deux individus ainsi que les présumés assassins ne sont encore connus. L'administration locale a vite ordonné l'enterrement de ces corps sans qu'il y ait des enquêtes pour les identifier.
3. En date du 08 octobre 2020, deux (2) corps sans vie d'hommes ont été découverts par des militaires de la marine, non loin de la société inter pétrole, tout près du lac Tanganyika. Selon les témoins, Les militaires auraient fait éloigner la population pour que cette dernière ne puisse pas les identifier. Les 2 victimes étaient ligotées et emballées dans une

moustiquaire. Ces cadavres auraient été remis au commandant du camp marine qui à son tour les a remis aux policiers de l'unité de la protection civile. Ces 2 corps auraient été rapidement enterrés sans aucune enquête afin de connaître leurs identités.

4. En date du 10 octobre 2020, un corps sans vie ligoté et fusillé au niveau de la tête de Pascal KIBINAKANWA, un démobilisé du FNL (ex Forces Nationales de Libération) qui résidait dans la localité de BENGA a été retrouvé dans la zone KIYENZI dans la commune KANYOSHA, province de Bujumbura. Les circonstances de son assassinat restent inconnues.
5. En date du 11 octobre 2020, Jean Paul SIBOMANA âgé de 26 ans, originaire de la colline YARANDA de la commune et province de KIRUNDO, récemment rapatrié en provenance du Rwanda, a été battu à mort par un groupe d'imbonerakure l'accusant de parler le KINYARWANDA. Cela s'est passé sur colline KIGOMA de la commune BUGABIRA de la même province lorsqu'il s'y était rendu pour visiter sa belle-mère. Ce meurtre intervient quatre jours seulement après l'appel du porte-parole du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique demandant à la population de signaler aux autorités toutes personnes parlant la langue rwandaise sur tout le territoire national ce qui est tout à fait condamnable pour quelqu'un qui devrait assurer la sécurité pour tout le monde.
6. En date du 11 octobre 2020, NDUWIMANA Ezéchiel âgée de 32 ans, résidant sur la colline MUYANGE, zone RUSABAGI, en commune BURAMBI, dans la province de RUMONGE a été assassinée dans la localité de Murara par un groupe d'hommes non identifiés en tenues policières et armés de poignards. Les auteurs et le motif de cet assassinat ne sont pas encore connus mais la police a dit avoir ouvert une enquête.
7. En date du 12 octobre 2020, Nicolas NKURIKIYE un militant du CNL (congrès national pour la liberté), originaire de la localité de KIRI zone KIYONZA en commune BUGABIRA dans la province KIRUNDO, souffrant de l'hypertension artérielle a été empêché d'aller se faire soigner à l'hôpital Roi Khaled où il avait un rendez-vous avec un cardiologue. Deux (2) imbonerakure

CISHAHAYO Hilaire et Marcién RUVIWABO ont refusé l'accusant d'aller rejoindre le maquis alors qu'il avait toutes les ordonnances médicales. Il a fini par trouver la mort chez lui en date du 14 octobre 2020 suite au manque des soins.

8. En date du 12 octobre 2020, un corps sans vie, étranglée d'une femme connue sous le nom de BIZIMANA Léoncie âgée de 55ans, a été découvert à la cinquième avenue du quartier NYAMUGARI de la commune et province de Gitega non loin de sa résidence. Les présumés auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
9. En date du 12 octobre 2020, Mélance NDIKUMANA, est mort à l'hôpital de KIBUMBU suite aux actes de tortures dont il a été victime au cachot du service national des renseignements en province de MWARO. Les informations en provenance des lieux indiquent que la victime avait été arrêté par le chef des renseignements à MWARO le nommé Gérard NDAYISENGA tristement célèbre dans des affaires de meurtre et de torture des opposants ou supposés, puis détenu et torturé dans les cachots de ce même service le 9 octobre 2020 accusé d'avoir participé dans la préparation du meurtre de son demi-frère Pavela NIYOMWUNGERE assassiné le 23 septembre 2020. Il a été par la suite amené à l'hôpital de KIBUMBU suite aux actes de torture subis où il a rendu l'âme.
10. En date du 14 octobre 2020, NZEYIMANA Isaac âgé de 26ans, sentinelle sur un entrepôt situé sur la colline MIHIGO de la commune et province KAYANZA a été blessé à coups de machettes par des inconnus vers 1h du matin et a succombé à ses graves blessures. Deux suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.
11. En date du 16 octobre 2020, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié, a été découvert par les pêcheurs dans la rivière RUSIZI du côté de la troisième transversale de la zone et commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Selon les témoins, la victime aurait été torturée, elle aurait reçu des coups de poignards car son corps présentait des blessures et elle avait été défigurée. La victime a été enterrée à environ 50 mètres de la rivière

RUSIZI sans aucune enquête pour l'identifier. Des habitants de cette localité exigent une enquête indépendante car le phénomène des corps découverts au bord de la Rusizi devient fréquent.

12. En date du 17 octobre 2020, six (6) corps sans vie en décomposition ont été découverts flottant sur la rivière RUSIZI au pied de la colline NDAVA de la commune BUGANDA en province de CIBITOKÉ. Les habitants de cette localité disent apercevoir des véhicules du service national des renseignements amenés de nuit des gens encore vivants avant de les abattre puis jeter leurs corps dans cette rivière avant de rebrousser chemin. Ces corps ont été vite enterrés sur ordre du gouverneur de la province de CIBITOKÉ sans que des enquêtes n'aient été menées en vue de l'identification de ces derniers.
13. En date du 19 octobre 2020, un corps sans vie de Siméon BIRAHAGIJE, un retraité ex-FAB (Forces Armées Burundaises), militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de GITWE zone KAYOGORO en commune KAYOGORO en province MAKAMBA a été découvert chez lui poignardé au niveau des hanches par des inconnus.
14. En date du 20 octobre 2020, INABOGO Laetitia, une mère de famille résidente de la colline GISEBEYI, commune GASHOHO, province MUYINGA, a été assassinée, poignardée à son domicile par des personnes non encore identifiées. La police dit avoir commencé des enquêtes et a arrêté deux personnes dont le conjoint de la victime et sa fille afin que les circonstances de sa mort ainsi que les présumés assassins soient connus et traduits en justice.
15. En date du 22 octobre 2020, un corps sans vie de SANZIRWIMO Manassé, mobilisateur du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dans la localité de KARURUSI, zone MBIRIZI en commune GATARA en province KAYANZA, a été découvert dans la vallée de KARURUSI, ce corps présentait plusieurs coups de couteaux. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.

16. En date du 25 octobre 2020, un corps sans vie de Joachim MINANI militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), originaire de la commune ISARE en province Bujumbura, a été découvert dans la localité de GISANDEMA en zone GIHOSHA dans la commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. La victime habitait le quartier KAMESA en zone de MUSAGA et avait été porté disparu la semaine dernière.

17. En date du 26 octobre 2020, quatre (4) personnes détenus au cachot du commissariat communal de la police à GATUMBA, en commune MUTIMBUZI de la province Bujumbura, ont été assassinées à bout portant par des policiers au courant de la nuit. Des sources sur place indiquent que les corps de ces quatre personnes ont été enterrés la veille de leur assassinat par les bourreaux sans attendre que des enquêtes ne soient menées pour élucider les circonstances de la mort de ces personnes ainsi les commanditaires de ces actes ignobles commis dans les enceintes même de l'appareil sécuritaire de l'Etat.

18. En date du 26 octobre 2020, un corps sans vie d'Anicet NTIRABAMPA ancien combattant du FNL (Forces Nationales de Libération), converti par la suite en militant actif du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) et qui résidait dans la localité de MUTUMBA en commune de KABEZI de la province Bujumbura, a été retrouvé à son domicile, égorgé. Selon des sources dans la localité, la victime avait échappé à la mort le 20 mai de cette même année date du scrutin présidentiel. Il était mandataire de son parti sur sa colline de MUTUMBA, il avait été attaqué à la grenade chez lui laquelle grenade l'a légèrement blessé aux jambes et avait fui vers la localité de KINAMA. Son assassinat intervient seulement après quelques jours de son retour sur sa colline.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Un démobilisé du CNDD-FDD qui s'était converti au parti UPD-ZIGAMIBANGA, résidant dans la localité de MUVUNE zone RUYAGA en commune KANYOSHA dans la province Bujumbura, connu sous le nom de Jean Marie NDARUSASIYEKO est porté disparu depuis le 03 octobre 2020.

Selon des sources sur place, la victime venait d'être rapatrié en provenance de la République du Congo dans le camp de LUSENDA. D'après ses proches deux personnes en tenue civile l'ont arrêté chez lui à 21 heures et l'ont conduit dans un endroit inconnu. Les mêmes proches l'ont cherché dans tous les cachots sans succès et disent craindre qu'il ne soit déjà exécuté.

2. En date du 20 octobre 2020, Jean Paul BURIBWEGURE un mobilisateur du CNL chargé de l'idéologie du parti dans la zone KABUYE dans la localité de KINZOBE en commune et province KAYANZA est introuvable après qu'une voiture double cabine aux vitres teintés à bord duquel se trouvaient des agents du service national des renseignements, l'ont embarqué de chez lui à 22 heures. Depuis, sa famille a cherché dans tous les cachots officiels sans succès et craint qu'il ne soit exécuté.
3. Deux (2) pêcheurs du port de pêche de KABEZI connus sous les noms de Guillaume SININJIRIRWA et Ezéchiel TUBEMASO sont introuvables depuis ce 24 octobre après qu'ils aient été interceptés par la marine militaire dans les eaux du lac Tanganyika. Selon les autres pêcheurs, ils seraient secrètement détenus dans les cachots de la brigade inter-lacustre dit camp chinois où ils sont accusés de faire traverser les rebelles en provenance de la République démocratique du Congo ce que nient leurs collègues.
4. COYIREMEYE Dominique un démobilisé du FNL (Forces Nationales de Libération) aujourd'hui militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) récemment rentré de la RDC (République Démocratique du Congo) au camp des réfugiés de RUSENDA, résidant dans la localité de KAMESA zone MUSAGA en commune MUHA dans la mairie de Bujumbura, est introuvable depuis le 22 octobre 2020 après que des hommes en tenue policières l'aient enlevé chez lui à 22 heures. Son épouse indique que ces hommes l'ont embarqué dans un véhicule double cabine vers une destination inconnue et dit avoir cherché dans les cachots officiels de Bujumbura sans succès.
5. Venant NTAGAHORAHU un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de MUVUNE, zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura est introuvable depuis le 26

octobre 2020 après que des hommes l'ont identifiés à bord d'un véhicule de type probox à bord duquel se trouvaient quatre (4) personnes dont deux en tenues policières et d'autres civils dont une femme. Il a été enlevé près du bureau de la zone Ruyaga. Sa famille craint pour sa sécurité du fait qu'elle est sans nouvelles de lui.

6. En date du 27 octobre 2020, Joseph Mathias NIYONZIMA surnommé KAZUNGU agent SNR (Service National des Renseignements), tristement connu pour ses actes d'enlèvement et d'assassinat des opposants ou supposés au régime CNDD-FDD a enlevé un rabatteur appelé Pierre Bukuru, originaire de la zone RUKECO en commune BUSIGA, province de Ngozi sur le parking de bus situé dans la zone de KAMENGE, en commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura. Depuis ce jour, les membres de sa famille n'ont aucune trace de lui.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'octobre 2020. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période, **vingt-neuf (29) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 02 octobre 2020, l'honorable BANCIRYANINO Fabien qui fut député de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI en province de BUBANZA a été arrêté à son domicile situé au quartier industriel de la zone NGAGARA commune NTAHANGWA de la mairie de Bujumbura par les agents de la police sur ordre du chef de zone Ngagara NDIKURIYO Imelde. Sept chefs d'accusations prononcées par l'OPJ contre BANCIRYANINO Fabien sont à l'origine de sa détention. Il a été d'abord conduit au Bureau Spécial de Recherches (BSR) puis à la prison centrale de Mpimba. Ces accusations sont entre autres le fait de s'être opposé à ce que feu Président NKURUNZIZA reçoive de grosses indemnités de départ, d'avoir accusé l'Etat de persécuter 116 personnes rapatriées de la République Démocratique du Congo en les

emprisonnant ; de participer dans des manifestations de 2015 contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA, de dire que le gouvernement actuel n'est pas un gouvernement « parent », d'avoir fait construire sa maison sans autorisation de bâtir en zone NGAGARA. Toutes les accusations ont été réfutées par cet ancien député. Sa famille réclame sa libération et sans conditions.

2. En date du 02 octobre 2020, Espoir RUKUNDO résidant en zone de GATUMBA de la commune MUTIMBUZI province de Bujumbura a été arrêté à l'endroit appelé bar KU GASUBIZO, par Joe Dassin, chef du service national des renseignements dans cette commune. Sa famille dit craindre pour sa sécurité du moment qu'elle l'a cherché dans tous les cachots officiels sans succès. Les mobiles de son arrestation n'ont pas été communiqué aux siens.
3. En date du 03 octobre 2020, Melchiade NGENDAKUMANA, ancien chef de zone Muhuta , commune Muhuta en province de Bujumbura, militant du parti CNL et commerçant de vaches a été arrêté par des militaires l'accusant d'être parmi les rebelles. Les voisins de la victime clament son innocence et parlent des accusations mensongères portées contre lui par le gouverneur de Bujumbura Domitille NTUNZWENIMANA pour des mobiles purement politiques.
4. En date du 04 octobre 2020, deux (2) pêcheurs et militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Léandre IRANYIBUTSE dit Tubu et Vincent BIHUTU dit Mvubu résidant dans la colline Mushasha 2 de la zone Gatumba en commune MUTIMBUZI de la province de Bujumbura ont été arrêtés chez eux par un groupe d'imbonerakure en compagnie des agents du service national des renseignements et des policiers du poste de GATUMBA. Ils ont été accusés de faire traverser les rebelles de RED -TABARA dans leurs pirogues sur la rivière RUSIZI séparant le Burundi de la RDC. Leurs proches disent qu'ils ont été grièvement blessés lors de leur arrestation et disent qu'ils ont été transférés dans la prison de RUYIGI.

5. En date du 06 octobre 2020, trois(3) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) chargés de l'idéologie du parti dans la zone MIGERA de la commune KABEZI en province Bujumbura connus sous les noms de Manassé MUNEZERO, Jumaine NZISABIRA et Éphrem NDIKUMWENAYO ont été arrêtés par deux agents de renseignements Jérémie MUYUKU dit GAPOSHO et Firmin KAGABO accompagnés par deux policiers dont un certain MWARABU ,ils ont été acheminés tour à tour dans les cachots du groupement mobile d'intervention rapide à KANYOSHA et dans les cachots du commissariat municipal ex BSR(Bureau Spécial de Recherche) ,ils sont accusés de détenir illégalement des armes ce que démentent catégoriquement leurs familles.
6. En date 08 octobre 2020, Vianney NIYONDAVYI un responsable du CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de NYAMABOKO en zone KIYENZI de la commune KANYOSHA, province de Bujumbura a été arrêté chez lui à 22heures par le responsable des imbonerakure sur cette colline Sylvain CIZA accompagné par des policiers en poste à NYAMABOKO. Il a été accusé de détention illégale d'armes alors que lors de la fouille de sa maison aucune arme n'y a été trouvé. Il a été conduit par après au cachot de la commune ISARE de la même province.
7. En date du 8 octobre 2020, sept(7) personnes dont trois militants du CNL(Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Gervais NTEZIRYAYO, Martin BUKURU, Tite NSAVYIMANA et quatre autres dont Sigismond MPAWENAYO, les prénommés Éric, Philibert et Jean Marie (un ancien policier) tous originaires de la commune KIGANDA en province de MURAMVYA ont été arrêté au chef-lieu de la province de MWARO par le chef du service national des renseignements dans cette province connu sous le nom de Gérard NDAYISENGA et depuis ce jour, leurs proches n'ont aucune trace d'eux ce qui les inquiètent fortement et redoutent qu'ils ne soient exécutés. Ils demandent qu'ils soient tenus au courant du lieu où ils sont détenus afin qu'ils puissent leur rendre visite.

8. En date du 13 octobre 2020, Maître NKINA Tony Germain a été arrêté par les imbonerakure sur la colline RWIMBOGO de la zone RUGAZI en commune de KABARORE, province de KAYANZA sans qu'aucun motif de son arrestation ne lui soit signifié. Il a passé la nuit au cachot de la zone RUGAZI.
9. En date du 18 octobre 2020, Dieudonné MUKAMARAKIZA surnommé MAPENGU résidant sur la sous-colline GISAGAZUBA de la zone de MARAMVYA en commune de BURAMBI dans la province de RUMONGE a été arrêté par des Imbonerakure et des policiers sur de fausses accusations d'un de ces imbonerakure dénommé NDIKUMWENAYO alias Marius. La victime avait été récemment innocentée par la justice qui le poursuivait pour complicité avec les rebelles mais il a été de nouveau arrêté puis transféré au cachot du commissariat de police à RUMONGE sans qu'aucune infraction ne lui soit signifié.
10. En date du 18 octobre 2020, Dieudonné HAVYARIMANA militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline RUKOBA en commune et province de Gitega a été arrêté par des Imbonerakure accompagnés des agents de la police. Il a été accusé de collaborer avec les rebelles du mouvement armé dénommé RED-TABARA ce que nient les proches de la victime qui parlent d'une arrestation sur base de son appartenance politique. Il a été conduit au cachot du commissariat provincial où il est détenu.
11. En date du 18 octobre 2020, Salathiel RURIKUNZIRA militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) récemment rentré de la Tanzanie, résidant dans la localité de GAHAMA ,zone GITARA en commune MABANDA en province MAKAMBA a été arrêté à son domicile par des imbonerakure dirigé par un certain TOYI Emmanuel accompagné par les policiers du poste GITARA. Il a été accusé de recruter pour la rébellion de RED -TABARA et il a été transféré depuis le 22 octobre 2020 dans la prison de RUYIGI où il est incarcéré actuellement.

12. En date du 19 octobre 2020, Mélchiade NDINDURUVUGO, un policier à la retraite, résidant dans la localité de SONGORE, en zone JENE de la commune KABARORE, province KAYANZA a été arrêté dans la nuit par les agents du service national des renseignements et conduit directement dans les cachots du commissariat de police de CIBITOKÉ. Il est accusé de fournir des renseignements à la rébellion de RED -TABARA en position dans la KIBIRA.
13. En date du 20 octobre 2020, Prosper NJEBARIKANUYE un membre du CNL chargé des finances dans la zone MURIMA résidant dans la localité RWINTARE, zone MURIMA en commune et province KAYANZA a été arrêté chez lui par des agents des services nationaux de renseignements dont un certain Teso Abraham, Blaise KIBUMBU et des militaires de la position de RWINTARE. Il a été accusé de collecter des vivres destinés aux rebelles de RED -TABARA se trouvant dans la forêt de KIBIRA. Il est détenu au cachot du service national des renseignements à Bujumbura et ses deux vaches et un vélo ont été saisis par la police après son arrestation.
14. En date du 22 octobre 2020, Gérard BIZIMUNGU faisant la pêche comme métier et résidant dans la localité de MUSHASHA zone GATUMBA en commune MUTIMBUZI dans la province Bujumbura a été arrêté et emprisonné au cachot de la commune par trois(3) jeunes imbonerakure dont Lazard MATEZO, Sixte VUMILIYA et Germain KIBAYA accompagnés par les agents de police du poste gatumba. Il a été accusé d'utiliser son bateau de pêche pour faire rentrer les rebelles de RED TABARA en provenance de la RDC . Sa famille dit ne pas être autorisée à lui rendre visite et demande qu'il soit libéré parce qu'il est injustement incarcéré selon elle.
15. En date du 25 octobre 2020, Charles RWASA un retraité ex FAB (Forces Armées Burundaises) résidant dans la localité de GASUGA zone et commune GITOBE de la Province KIRUNDO a été arrêté chez lui par des imbonerakure dont SUGURU Lubin et Ernest SEZIBERA accompagnés de deux policiers du poste GASUGA dont un certain Anatole KANYABURUNDI et BITWIKIYEKO. Il a été accusé de détention illégale d'armes et est emprisonné dans les cachots de la commune à GITOBE.

16. En date du 25 octobre 2020, Silas NDAYISHIMIYE militant du FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) résidant dans la localité de NYENZI zone BAZIRO en commune GITOBE de la province KIRUNDO a été arrêté par les agents de la police parce qu'il a refusé de faire louer sa maison en vue d'en faire une permanence du CNDD- FDD. Il a été par la suite accusé par SURWAVUBA Méthode qui est responsable du parti présidentiel sur cette colline de rébellion et est emprisonné dans les cachots de la zone BAZIRO.
17. En date du 26 octobre 2020, Firmin NSABIMANA militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant au quartier BUKIRISAZI de la zone KINAMA en commune NTAHANGWA de la Mairie de Bujumbura a été arrêté chez lui par les agents du service national de renseignements accusé de détention illégale d'armes. Il est détenu au service national de renseignements à Bujumbura.
18. En date du 27 octobre 2020, le représentant du parti FNL (Forces Nationales de Libération) en province de KARUZI connu sous le nom d'Ezéchiel NDAYISENGA a été arrêté par les agents du SNR (Service National des Renseignements) à MUHORORO en commune de SHOMBO de la même province. Le mobile de son arrestation serait la signature d'un document demandant la tenue d'un congrès de ce parti en vue du remplacement de son actuel président du nom de Jacques BIGIRIMANA.
19. En date du 27 octobre 2020, Jean Claude SINZINKAYO résidant dans la localité de NKENGA en zone KANYOSHA, commune MUHA de la mairie de Bujumbura a été arrêté chez lui par les agents de police du 2^{ème} (GMIR) groupement mobile de la police d'intervention rapide sous la responsabilité de Désiré UWAMAHORO tristement célèbre dans les enlèvements et meurtres des opposants ou supposés au régime. La victime a été accusé d'insulter le chef de l'état dans un bistrot dénommé KWA VUMILIYA de cette localité ce que nient ses proches qui parlent de montage en vue de son arrestation. Ils disent craindre pour sa sécurité du moment qu'il a été arrêté durant la nuit et que le lieu de sa détention reste inconnu.

20. En date du 27 octobre 2020, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Jean Baptiste RUGEMA et Émile NTAHONDI résidant dans la localité de GISYO en zone KANYOSHA, commune MUHA de la mairie de Bujumbura ont été arrêtés par un agent du service national des renseignements connus sous le nom de Japhet les accusant de détention illégale d'armes alors qu'aucune arme n'a été trouvée à leur domicile. Ils sont détenus au commissariat municipal.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d'octobre 2020. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de maltraiter la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **un (1) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois d'octobre 2020.

- **TORTURE**

En date du 20 octobre 2020, Fabrice MANARIYO alias RUMANDA a été battu par deux imbonerakure dans un bar situé en commune de GISHUBI de la province de Gitega lorsqu'il s'y était rendu pour partager un verre avec son ami. Selon des sources sur place au moment où la victime allait régler la facture, ces imbonerakure lui ont sauté dessus et l'ont frappé arguant qu'il voulait rentrer sans pouvoir payer mais selon ces mêmes sources à entendre les injures que ces imbonerakure lançaient contre lui, il serait battu simplement pour être de l'ethnie tutsi. La victime reçoit des soins dans une structure de soins de la localité mais ses tortionnaires sont libres et n'ont pas été inquiétés.

- **AUTRES VIOLATIONS**

En date du 22 octobre 2020, Julien IRABARUSE un militant du CNL résidant dans la localité de KIRI zone KIYONZA en commune BUGABIRA de la province KIRUNDO a vu sa maison détruite par les policiers lors d'une fouille perquisition de son domicile. La toiture de cette dernière en dure a été détruite de même que le salon qui a été démoli à l'aide d'un marteau piqueur à la recherche des probables armes qu'il aurait caché mais ils n'ont rien trouvé. La victime demande qu'elle soit rétablie dans ses droits et que sa maison soit réhabilitée par ceux qui l'ont détruite.

- **CONCLUSION.**

Le mois d'octobre 2020 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semble être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des d'atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Avec les récentes attaques des groupes armés depuis août 2020, des actes d'intimidation, de harcèlement et d'atteinte à l'intégrité physique s'accroissent à l'endroit des partisans du parti CNL et de la minorité tutsi dans les régions qui ont connu ces attaques.

Les imbonerakure quadrillent le pays, font des rondes nocturnes et commettent de graves violations des droits de l'homme à l'endroit des personnes soupçonnées de collaboration avec la rébellion.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

✓ **RECOMMANDATIONS.**

• **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- Garantir le procès équitable et respecter le droit international humanitaire au cours des affrontements avec les groupes armés.

• **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

• **A l'endroit de la communauté internationale :**

Suivre de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme suite aux attaques des groupes armés.